

anglais et en français, car je comprends l'honorable député de Lapointe lorsqu'il parle en français et en anglais. La question posée par l'honorable député de Villeneuve était irrégulière ou aurait dû au moins être inscrite au *Feuilleton*, puisque les renseignements qu'il comptait obtenir du ministre n'auraient pu être communiqués immédiatement à la Chambre. Je n'ai pas eu besoin d'attendre que le ministre décide ou non de répondre, car la question même était incorrecte.

M. Caouette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre était sur le point de se lever pour répondre à ma question.

LE MINISTÈRE DES POSTES

SPRUCEDALE (ONT.)—NOMINATION D'UN MAÎTRE DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Je désire poser une question au ministre des Postes. Est-il vrai qu'une personne qui n'a pas fait de service militaire a été nommée maître de poste à Sprucedale (Ontario) de préférence à deux anciens combattants?

M. l'Orateur: Le député préférera sûrement inscrire sa question au *Feuilleton*.

ON DEMANDE QUE LES CRÉDITS DU MINISTÈRE SOIENT SOUMIS AU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser au ministre des Postes une question qui se fonde sur des renseignements inquiétants donnés par l'honorable député d'Hastings-Frontenac lorsqu'il a posé la question de privilège. Le ministre n'estime-t-il pas qu'il est grand temps que les crédits de son ministère soient soumis au comité permanent pour une étude détaillée?

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Ce n'est pas la question de l'honorable député d'Hastings-Frontenac qui inquiète mon honorable ami. C'est la réponse. (*Exclamations*)

LISTE D'EXPERTS-CONSEILS—NOMS DES CANDIDATS QUI N'ONT PAS FAIT DE DÉCLARATION AU SUJET DE LEURS DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État une question d'actualité qui se fonde sur une question de privilège que j'ai soulevée le 30 novembre de l'an dernier, alors que l'ancien gouvernement était au pouvoir. J'avais signalé à l'époque qu'il ne me semblait pas correct que certains postes soient occupés par des personnes qui ont enfreint la loi. Je parlais alors des candidats

[M. l'Orateur.]

défaits qui avaient négligé de présenter une déclaration au sujet de leurs dépenses électorales. Le secrétaire d'État, se ralliant à mon point de vue, avait déclaré que ces personnes devraient respecter la loi comme tous les autres citoyens.

C'est la raison pour laquelle je me demande si le secrétaire d'État accepterait de porter à l'attention de son collègue, le ministre des Postes, le document parlementaire n° 1B que le secrétaire d'État a déposé sur le Bureau le 1^{er} octobre 1963, et qui comprend la liste de ceux qui ont enfreint la loi en négligeant de présenter un rapport; les noms de certains députés intéressés figurent aussi sur la liste des conseillers du ministre des Postes. Leurs noms ne devraient-ils pas, à son avis, être exclus de la liste en question?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je crois que le ministre des Postes entend aussi bien que moi.

M. Knowles: Pourquoi le secrétaire d'État a-t-il changé d'attitude depuis qu'il est passé de l'autre côté de la Chambre?

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR CERTAINES ALLÉGATIONS DE PATRONAGE POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné les diverses accusations de protection politique inusitée au ministère des Postes, voudrait-il examiner la question et faire savoir à la Chambre s'il existe une préférence de principe en faveur des libéraux par rapport à la priorité accordée aux anciens combattants?

M. l'Orateur: A mon avis, la question est irrégulière. Si le député veut formuler des accusations, il devrait le faire, mais sans leur donner la forme d'une question.

M. Aiken: En ce qui concerne le point que vous avez soulevé, monsieur l'Orateur, nous avons consacré beaucoup de temps aux questions touchant le ministre des Postes, et si les allégations sont bien fondées, le premier ministre voudra certainement mettre les choses au clair. Si elles sont immotivées, il devrait nous dire qu'il n'y a pas de protection politique au ministère des Postes.

L'INDUSTRIE

TRENTON (N.-É.)—ON RÉCLAME UNE COMMANDE DE WAGONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Étant donné l'extrême urgence et la très